

Les superficies et les cotes sont notées à titre indicatif, elles ne seront définitives qu'après bornage.

LEGENDE

- Chaussée (enrobé)
- Accès lots (enrobé)
- Piétonnier (béton drainant ou équivalent)
- Stationnement perméable (dalle béton à engazonner)
- Espace vert (engazonné, planté)
- Noues plantées
- Circulation sens unique
- Circulation double sens

Espace commun

Aménageur

BATI-AMENAGEMENT
1 ter mail Pablo Picasso
44000 NANTES
Tél: 02 40 37 61 00
Email: ac.ribault@batiamenagement.fr

BATI-AMÉNAGEMENT
AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

Opération

Lotissement "Le Côteau des Praires"
Rue de Beau Soleil - LE LONGERON
Commune de SEVREMOINE
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Echelle 1/500

PERMIS D'AMENAGER

PLAN DE COMPOSITION
REGLEMENT GRAPHIQUE

PA 4

Référence: 9194/241663	Date d'origine: 12/06/2025	Date de Modification: 30/10/2025	indice: F
------------------------	----------------------------	----------------------------------	-----------

Géomètre - BET VRD

Paysagiste-Concepteur



LEGENDE

- Périmètre lotissement
- Haie et/ou arbres existants à préserver
- Mur existant à préserver
- Accès et stationnements privés (5mx6m) (emplacement préférentiel)
- Emplacement préférentiel de l'ouvrage GIEP privatif (jardins de pluie recommandés)
- Zone non constructible
- Zone dans laquelle, au minimum, 2/3 de la façade de la construction principale doit s'implanter (y compris garage)
- Accès interdit
- Clôture végétale réalisée par le lotisseur
- Portillons autorisés
- Si clôture: haie doublée ou non d'un grillage de hauteur maximale 1.50m
- Si clôture: haie doublée ou non d'un grillage de hauteur maximale 2.00m
- Portillons autorisés
- Si clôture:
 - A l'avant de la construction: haie doublée ou non d'un grillage de hauteur maximale 1.50m
 - Au droit et à l'arrière de la construction: haie doublée ou non d'un grillage de hauteur maximale 2.00m

Echelle métrique

